conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX trophy 2x5 I

numéro d'identification : 61032

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S

3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou

se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de potassium

Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

I			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

\	Data la 1/2 la 200 40 0047	Date d'impression 31.07.2019
Version 5.1	Date de révision 28.10.2017	Ligia d'impracción 31 (17 7)110

hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	>= 5 - < 10
		SCL >= 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	
pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5 230-785-7 01-2119489369-18	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01-2119489411-37	Eye Dam. 2; H319	>= 2 - < 5
Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)	68439-45-2	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2
Fatty alcohol alkoxylate		Skin Irrit. 2;	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition su	ır le lieu de travail :	1	I
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une

cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLCT (VLE)	2 mg/m3	2005-02-01	FR VLE	
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives					
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC	
Information supplémentaire	: peau: Identifi	e la possibilité d'absorpti	on significative à travers la	peauIndicatif	-	
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m3	2007-12-01	FR VLE	
Information supplémentaire	: *: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires contraignantes					
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3			
Information supplémentaire	: H: Absorption	n par la peau possible				
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8		100 ppm			
Information supplémentaire	: H: Absorption	n par la peau possible	1	L	l	
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	STEL	150 ppm			
Information supplémentaire	: H: Absorption par la peau possible					
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8		100 ppm			
Information supplémentaire	: REL: Limite d'exposition recommandée					
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	STEL	150 ppm 900 mg/m3			
(2- méthoxyméthy lethoxy)propan ol	34590-94-8	STEL	50 ppm 310 mg/m3			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

DNEL

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/m3

pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5:

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,79 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,68 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: > 70 mg/kg

p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,6 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 53,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 13,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3,8 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

(2-

méthoxyméthylethoxy)propan

ol

34590-94-8:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 65 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 310 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,67 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 37,2 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 308 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 283 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 121 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 36 mg/kg

PNEC

pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5:

: Eau douce Valeur: 0.05 mg/l

> Eau de mer Valeur: 0,005 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

STP

Valeur: 50 mg/l

intermittent release Valeur: 0,5 mg/l

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Eau douce

Valeur: 0,23 mg/l

STP

Valeur: 100 mg/l

intermittent release Valeur: 2,3 mg/l

(2-

méthoxyméthylethoxy)propan

ol

34590-94-8:

Eau douce

Valeur: 19 mg/l

Eau de mer Valeur: 1,9 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 70,2 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 7,02 mg/kg

Sol

Valeur: 2,74 mg/kg

=au

Valeur: 190 mg/l

STP

Valeur: 4168 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374 (0,4

mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Protection de la peau et du

corps

 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 14

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Vitesse de combustion : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible

Densité : env. 1,1 g/cm3

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponibleDonnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

réserve alcaline : 6,2 g/100g

Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Autres informations

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

: Donnée non disponible

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 273 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 oral Rat, mâle: 333 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Résultat: Corrosif

Lésions oculaires : Espèce: Lapin graves/irritation oculaire

Résultat: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro Type: Test de Ames

Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Toxicité aigue par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

DL50 Souris: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 Rat: 1,1 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 7.940 mg/kg

> DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Résultat: Irritation légère de la peau

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Résultat: Irritation des yeux

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 5 mg/l

Durée d'exposition: 232 mn

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Méthode de test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

3.000 mg/kg 3.000 mg/kg

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 763 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Système cardio-vasculaire

Souris: NOAEL: 440 mg/kg LOAEL: 1.300 mg/kg Voie d'application: Dermale

Méthode: OCDE ligne directrice 411

Organes cibles: Peau

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg

Fatty alcohol alkoxylate

:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 5.130 mg/kg

DL50 Chien: 7.500 mg/kg

DL50 Rat: 5.130 mg/kg

DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

DL50 Rat: 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 55 - 60 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 3,35 mg/l Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 19.000 mg/kg

DL50 dermal Rat: 9.500 mg/kg

DL50 Lapin: 9.510 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

DL50 Lapin: 14.000 mg/kg

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Toxicité pour les poissons (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 165 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 660 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50: 1.337 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les bactéries CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22

Durée d'exposition: 15 mn

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: CL50: 850 mg/kg

Durée d'exposition: 90 d

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Leuciscus idus(Ide)): > 750 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Toxicité pour les algues : CE50r : > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC : > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE ligne directrice 203

p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 10 - 100 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 : > 10 - 100 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 10 - 100 mg/l

Fatty alcohol alkoxylate

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): >

10.000 mg/l

Méthode: DIN 38412

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

21

(Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Toxicité pour les algues : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168

mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 12 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

sont pas valables pour les substances inorganiques.

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

68439-45-2:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange

respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fatty alcohol alkoxylate

:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 60 %

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 70 %

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Durée d'exposition: 13 d Méthode: OECD 302 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

pyrophosphate de tétrapotassium

7320-34-5:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \leq 4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3267 IMDG : 3267 IATA : 3267

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(hydroxyde de potassium)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.

(potassium hydroxide)

IATA : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

(potassium hydroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C7

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

: 856

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Groupe d'emballage III Numéro d'identification du 80

danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

: III Groupe d'emballage Étiquettes 8

No EMS Numéro F-A, S-B

IATA

Instructions de conditionnement

(avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y841 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement

IMDG

Polluant marin : non IATA Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE Non applicable

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés Pourcentage de composés volatils: 4 % 44 g/l

organiques volatils (COV)

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Contenu en composés : Pourcentage de composés volatils: 4 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

organiques volatils (COV) 375,84 g/l

contenu en COV sans l'eau

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

<5% Phosphates, Phosphonates, Agents de surface non ioniques,

Savon, Parfums

648/2004

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Procédure de classification: H290 Méthode de calcul

H314 Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734 Numéro de commande: 0712734

Version 5.1 Date de révision 28.10.2017 Date d'impression 31.07.2019

Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000000829